

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 86**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 9 Septembre 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Aide à la protection et à la valorisation des milieux aquatiques - Année 2016 - 1ère répartition

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139.45**

## **PRESENTATION**

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a reconduit le dispositif pour la protection et la valorisation des milieux aquatiques, destiné aux communes et à leurs groupements, et a rendu éligible à ce dispositif :

- les études et travaux en vue de la réduction de la vulnérabilité des systèmes de production d'eau potable au risque inondation ;
- l'acquisition de parcelles dans le cadre de la préservation des zones humides, de leur fonctionnement, de leur biodiversité.

Au travers de ce dispositif, le Conseil Départemental a souhaité affirmer son rôle de partenaire technique et financier des structures de gestion présentes sur les bassins versants de notre Département, en particulier dans le cadre des SAGE ou contrats de milieux déjà en place ou en cours d'élaboration.

Le programme lié à la protection des milieux aquatiques vise principalement à participer aux financements des projets portés par les syndicats de rivière, les communes ou les groupements de communes en ce qui concerne les études, les travaux (d'entretien, de valorisation, de restauration ou de protection contre les crues) et les acquisitions de parcelles situées en zone inondable ou en zone humide.

Les taux de subvention sont modulables entre 20 et 80% en fonction de la nature de l'opération, du caractère d'urgence, de l'intérêt départemental des projets et des autres financements sollicités.

Les dossiers présentés par les syndicats de rivières, les communes ou les groupements de communes sont examinés en partenariat technique avec la Direction de l'Environnement.

Le montant de l'autorisation de programme inscrite au budget départemental 2016 pour cette action s'élève à 1.000.000 €.

## **CONSISTANCE DU RAPPORT**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation l'engagement d'une première répartition de crédits dans le cadre du programme 2016.

Le Conseil Départemental a été saisi, à ce titre, de différentes demandes de subvention départementale formulées pour l'année 2016 et présentées en annexe.

Cette liste de projets concerne des études et des travaux pour l'entretien, la restauration et la mise en valeur des cours d'eau.

La plupart de ces projets sont susceptibles de bénéficier de financements de l'Agence de l'Eau et/ou de la Région PACA.

Le montant des subventions départementales sollicitées s'élève à 339.000 € sur une dépense subventionnable totale de 998.666 € HT, selon le détail indiqué en annexe.

## COMMUNICATION

Conformément à la délibération de notre Assemblée du 25 mars 2016, les communes, groupements de communes et syndicats bénéficiant d'une aide départementale doivent mettre en place, en accord avec le Conseil Départemental, un dispositif d'information faisant apparaître les aides allouées par le Département en faveur de l'investissement local et de l'amélioration du cadre de vie.

Le non respect de cette disposition est susceptible d'entraîner l'annulation de la subvention. Ce dispositif d'information fera l'objet d'une convention de partenariat passée entre chaque bénéficiaire et le Département, conformément à la convention-type qui a été approuvée par cette même délibération du Conseil Départemental.

## PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir statuer sur l'ensemble de ces propositions, soit 339.000 €, sur une dépense subventionnable totale de 998.666 € HT.

En outre, je vous serais obligée de bien vouloir m'autoriser à signer avec chaque bénéficiaire la convention de partenariat qui définit les modalités de la participation financière du Département, conformément au modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver les montants des affectations et leurs modifications comme indiqués ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
<b>AP</b>	2016 – 10677 K	1.000.000 €	0 €	339.000 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610677			
<b>dont IB</b>	204.738.204141	500.000 €	0 €	63.000 €
	204.738.204142	500.000 €	0 €	276.000 €
Première Commission Permanente votant une affectation concernant cette AP				

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

